Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260402-D030_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le deux Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Mars 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHIER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

Absent excusé : Yvon RIALLAND (pouvoir à Géraldine TABART).

Secrétaire de séance : Hervé LEFEBVRE

030/2026 Election des délégués au SIVU « Ecoles Arzal-Marzan »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L 5211-7,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 Novembre 2003 portant création du SIVU « Ecoles Arzal-Marzan »,
Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, à savoir 5 délégués pour la Commune de Marzan et 3 délégués pour la Commune d'Arzal,
Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants,

Sont candidats :
Titulaires : Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Géraldine TABART.
Suppléants : Nicolas GUYOT, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR.

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- ☐ Désigne délégués au SIVU « Ecoles Arzal-Marzan » :
  - Titulaires : Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Géraldine TABART.
  - Suppléants : Nicolas GUYOT, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.